



LIMPACK ENZIM
Code : 00105503



Version: 1

Date d'émission: 11/01/2023

Date d'impression: 11/01/2023

RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

- 1.1

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:
LIMPACK ENZIM
Code: 00105503
- 1.2

UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES:
Utilisations prévues (principales fonctions techniques): ☒ Industriel ☒ Professionnelle ☐ consommation
Détergent.
Secteurs d'utilisation:
Utilisations professionnelles (SU22).
Utilisations déconseillées:
Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'.
Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Sans restriction.
- 1.3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:
PRODUCTOS QUÍMICOS DEL BAGES, S.A.
Polígono Industrial El Mas, Nau 13 - 08691 Monistrol de Montserrat (Barcelona) ESPAÑA
Téléphone: +34 902886315 - www.proquibsa.com

- Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:
msds@proquibsa.com
- 1.4

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE:
+34 902886315 7:00-15:00 h.

RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:
La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l'absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d'interpolation ou d'extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l'absence d'essais et d'informations permettant d'appliquer des techniques d'interpolation ou d'extrapolation, des méthodes sont utilisées pour classer l'évaluation des risques sur la base des données des composants individuels du mélange.
Classification selon le Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP):
DANGER:Skin Irrit. 2:H315|Eye Dam. 1:H318|Skin Sens. 1:H317

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique: Non classé					
Santé humaine: 	Skin Irrit. 2:H315 c) Eye Dam. 1:H318 c) Skin Sens. 1:H317 c)	Cat.2 Cat.1 Cat.1	Peau Yeux Peau	Peau Yeux Peau	Irritation Lésions graves Allergie
Environnement: Non classé					

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieure à la valeur maximale indiquée.

- 2.2

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:
 Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement DANGER en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP)

- Mentions de danger:
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- Conseils de prudence:
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P303+P361+P353-
P352-P312 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. Laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338-
P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans un point de collecte pour les déchets dangereux ou spéciaux.

- Indications additionnelles:

- Substances qui contribuent à la classification:

	LIMPACK ENZIM Code : 00105503	
--	----------------------------------	---

Version: 1 Date d'émission: 11/01/2023 Date d'impression: 11/01/2023

	2-méthylisothiazol-3(2H)-one Alcool en C12-C18 éthoxylé(7)
2.3	AUTRES DANGERS: Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange: <u>- Autres dangers physico-chimiques:</u> On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes. <u>- Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:</u> Une exposition prolongée à des vapeurs peut provoquer somnolence passagère. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher. <u>- Autres effets néfastes pour l'environnement:</u> Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB. <u>Propriétés perturbant le système endocrinien:</u> Ce produit contient des substances aux propriétés perturbatrices endocriniennes identifiées ou en cours d'évaluation à une concentration inférieure à 0,1% en poids :2-(4-terc-butylbencil)propionaldéhid.

RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1	SUBSTANCES: Non applicable (mélange).			
3.2	MELANGES: Ce produit-ci est un mélange. Description chimique: Dissolution de chemicals en milieu aqueux. COMPOSANTS DANGEREUX: Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:			
	10 < C < 15 % 	Dodécylbenzènesulfonate de triéthanolamine CAS: 27323-41-7, EC: 248-406-9 CLP: Attention: Skin Irrit. 2:H315 Eye Irrit. 2:H319	Autoclassé Notifié	
	5 < C < 10 %  	Alcool en C12-C18 éthoxylé(7) CAS: 68213-23-0, EC: Polymer, REACH: Exempt (polymère) CLP: Danger: Acute Tox. (oral) 4:H302 Eye Dam. 1:H318 Aquatic Chronic 3:H412	Autoclassé	
	1 < C < 2,5 %  	Alcool éthylique CAS: 64-17-5, EC: 200-578-6, REACH: 01-2119457610-43 CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 Eye Irrit. 2:H319	REACH	
	1 < C < 2 % 	Alcool isotridécylique éthoxylé(3) CAS: 69011-36-5, EC: 500-241-6 CLP: Danger: Eye Dam. 1:H318	Autoclassé Notifié	
	C < 0,01 %   	2-méthylisothiazol-3(2H)-one CAS: 2682-20-4, EC: 220-239-6, REACH: 01-2120764690-50 CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 2:H330 Acute Tox. (skin) 3:H311 Acute Tox. (oral) 3:H301 Skin Corr. 1B:H314 Eye Dam. 1:H318 Aquatic Acute 1:H400 (M=10) Aquatic Chronic 1:H410 (M=1) EUH071 Skin Sens. 1A:H317	REACH / ATP13	Skin Sens. 1A, H317: C ≥0,0015 %
	Impuretés: Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit. Adjuvants de stabilisation: Aucun. Référence à d'autres sections: Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.			
	SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC): Liste mise à jour par l'ECHA sur 10/06/2022. Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Aucune. Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Aucune.			
	SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (VPVB): Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.			



LIMPACK ENZIM
Code : 00105503



Version: 1

Date d'émission: 11/01/2023

Date d'impression: 11/01/2023

RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS

4.1	DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS:  Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger eux-mêmes et utiliser les moyens de protection individuels recommandés s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.		
	Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
	Inhalation:	L'inhalation de vapeurs de solvants peut provoquer céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
	Peau:	Le contact avec la peau produit rougeur et douleur. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau.
	Yeux:	Le contact avec les yeux cause rougissement, douleur et brûlures profondes graves.	Enlever les verres de contact. Rincage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
	Ingestion:	Par ingestion, peut causer irritation de la gorge, douleur abdominale, somnolence, nausées, vomissement et diarrhée.	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:

Information pour le médecin:

Les dommages des détergents et tensioactifs dans les muqueuses intestinales sont irréversibles. Ne pas faire vomir, mais effectuer un lavage d'estomac après avoir fait une addition de diméthicone (antimousse).

Antidotes et contre-indications:

Il n'est pas connu un antidote spécifique.

RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1	MOYENS D'EXTINCTION: Poudres spécifiques ou CO2.
5.2	DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE: Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.
5.3	CONSEILS AUX POMPIERS: Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques. Autres recommandations: Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

	LIMPACK ENZIM Code : 00105503	
--	---	---

Version: 1

Date d'émission: 11/01/2023

Date d'impression: 11/01/2023

RUBRIQUE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1	<u>PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:</u> Éliminer les possibles sources d'ignition et, s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer. Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.
6.2	<u>PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:</u> Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.
6.3	<u>MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:</u> Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.). Garder les restes dans un conteneur fermé.
6.4	<u>RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES:</u> Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir rubrique 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1	<u>PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:</u> Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail. <u>- Recommandations générales:</u> Utiliser dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Ne pas fumer. Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts. <u>- Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:</u> Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, pouvant s'étaler le long du sol à des grandes distances et peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui au contact de sources d'ignition lointaines peuvent s'enflammer ou exploser. Dû à l'inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Éteindre les téléphones portables et ne pas fumer. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Point d'éclair 43* °C CLP 2.6.4.3. Température auto-inflammation: Non applicable (il maintient pas la combustion). <u>- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:</u> Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. <u>- Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:</u> Il n'est pas considéré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.
7.2	<u>CONDITIONS D'UN STOCKAGE SUR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:</u> Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10. <u>- Classe de magasin:</u> D'après les dispositions en vigueur. <u>- Temps de stockage:</u> 6 Mois. <u>- Températures:</u> min:5 °C, max:40 °C (recommandé). <u>- Matières incompatibles:</u> Conserver à l'écart de agents oxydants, acides, alcalis. <u>- Type d'emballage:</u> Selon réglementations en vigueur. <u>- Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).
7.3	<u>UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S):</u> Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.



LIMPACK ENZIM

Code : 00105503



Version: 1

Date d'émission: 11/01/2023

Date d'impression: 11/01/2023

RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

- LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE):

INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)	An	VME	VLCT	Observations	Table
		ppm	mg/m3	ppm	mg/m3
Alcool éthylique	1982	1000	1900	5000	9500

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.

- VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

La surveillance biologique peut être une technique complémentaire très utile à la surveillance de l'air lorsque les seules techniques d'échantillonnage de l'air peuvent ne pas donner une indication fiable de l'exposition. La surveillance biologique est la mesure et l'évaluation de substances dangereuses ou de leurs métabolites dans les tissus, les sécrétions, les excréments ou l'air expiré, ou toute combinaison de ceux-ci, chez les travailleurs exposés. Les mesures reflètent l'absorption d'une substance par toutes les voies. La surveillance biologique peut être particulièrement utile dans les cas d'absorption cutanée importante et/ou d'absorption du tractus gastro-intestinal après l'ingestion, lorsque le contrôle de l'exposition dépend d'un équipement de protection respiratoire, lorsqu'il existe une relation raisonnablement bien définie entre la surveillance biologique et l'effet, ou où il donne des informations sur la dose accumulée et le poids corporelle de l'organe cible qui est liée à la toxicité.

Cette préparation contient les suivantes substances qui ont établi une valeur limite biologique:

- Isopropanol (2011): 1°) Indicateur biologique: Acétone dans le sang total, Limite adoptée: 25 mg/l, Temps d'échantillonnage: Fin de la semaine de travail (1), Notes: (F) (I). 2°) Indicateur biologique: Acétone dans l'urine, Limite adoptée: 25 mg/l, Temps d'échantillonnage: Fin de la semaine de travail (1), Notes: (F) (I).

(1) Signifie au bout de quatre ou cinq jours consécutifs d'exposition au travail le plus tôt possible après la fin du dernier jour, comme indicateurs biologiques sont éliminés avec des demi-vies plus de cinq heures. &

(F) Fons. L'indicateur est généralement présent en quantités détectables dans le non exposées au rayonnement. Ces niveaux de fond sont pris en compte dans la valeur VLB.

(I) Signifie que l'indicateur biologique est non spécifique et peut être trouvé après l'exposition à d'autres produits chimiques.

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directives spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent différer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets systémiques, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3	DNEL Cutanée mg/kg bw/d	DNEL Oral mg/kg bw/d
Alcool en C12-C18 éthoxylé(7)	s/r (a) 294 (c)	s/r (a) 2080 (c)	- (a) - (c)
Alcool isotridécylrique éthoxylé(3)	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
Dodécylbenzènesulfonate de triéthanolamine	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	s/r (a) s/r (c)	s/r (a) s/r (c)	- (a) - (c)
Alcool éthylique	s/r (a) 380 (c)	s/r (a) 343 (c)	- (a) - (c)

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3	DNEL Cutanée mg/cm2	DNEL Yeux mg/cm2
Alcool en C12-C18 éthoxylé(7)	s/r (a) - (c)	s/r (a) - (c)	s/r (a) - (c)
Alcool isotridécylrique éthoxylé(3)	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
Dodécylbenzènesulfonate de triéthanolamine	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	0,043 (a) 0,021 (c)	m/r (a) s/r (c)	a/r (a) - (c)
Alcool éthylique	1900 (a) s/r (c)	s/r (a) s/r (c)	m/r (a) - (c)

- Niveau dérivé sans effet, population générale:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.

(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

s/r - DNEL non dérivé (pas de risque identifié).

m/r - DNEL non dérivé (risque moyen).

a/r - DNEL non dérivé (risque élevé).

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES AQUATIQUES:- Eau douce, marin et déversements intermittentes:	PNEC Eau douce mg/l	PNEC Marin mg/l	PNEC Intermittent mg/l
Alcool en C12-C18 éthoxylé(7)	0.048	0.048	0.0041
Alcool isotridécylrique éthoxylé(3)	-	-	-
Dodécylbenzènesulfonate de triéthanolamine	-	-	-



LIMPACK ENZIM
Code : 00105503



Version: 1

Date d'émission: 11/01/2023

Date d'impression: 11/01/2023

2-méthylisothiazol-3(2H)-one Alcool éthylique	0.00339 0.96	0.00339 0.79	- 2.75
<u>- USINES TRAITEMENT DES EAUX USÉES (STP) ET SÉDIMENTS DANS L'EAU DOUCE ET MARINE:</u>	<u>PNEC STP</u> mg/l	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dw/d	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dw/d
Alcool en C12-C18 éthoxylé(7)	10000	292	292
Alcool isotridécylrique éthoxylé(3)	-	-	-
Dodécylbenzènesulfonate de triéthanolamine	-	-	-
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	0.23	s/r	s/r
Alcool éthylique	580	3.6	2.9
<u>- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES TERRESTRES:- Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme:</u>	<u>PNEC Air</u> mg/m3	<u>PNEC Sol</u> mg/kg dw/d	<u>PNEC Oral</u> mg/kg dw/d
Alcool en C12-C18 éthoxylé(7)	-	1	n/b
Alcool isotridécylrique éthoxylé(3)	-	-	-
Dodécylbenzènesulfonate de triéthanolamine	-	-	-
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	s/r	0.047	n/b
Alcool éthylique	s/r	0.63	720
(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH). n/b - PNEC non dérivé (pas de potentiel de bioaccumulation). s/r - PNEC non dérivé (pas de risque identifié).			

8.2

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION:
MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:



Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas à maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous des limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

- Protection respiratoire:

Éviter l'inhalation de vapeurs.

- Protection des yeux et du visage:

Disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

- Protection des mains et de la peau:

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: RÈGLEMENT (UE) NR. 2016/425:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:	Non, à moins que la ventilation ne soit suffisante.
Lunettes:	Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Non.
Gants:	Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes:	Non.
Tablier:	Non.
Combinaison:	Conseillable.

- Risques thermiques:

	LIMPACK ENZIM Code : 00105503	
--	----------------------------------	---

Version: 1

Date d'émission: 11/01/2023

Date d'impression: 11/01/2023

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

- **Déversements sur le sol:**
Éviter l'infiltration dans les sols.

- **Déversement dans l'eau:**
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- **Loi de gestion de l'eau:**

Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

- **Émissions atmosphériques:**
En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.

RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:		
	<u>Aspect</u>		
	État physique:	Liquide	
	Couleur:	Incolore	
	Odeur:	Caractéristique	
	Seuil olfactif:	Non disponible (mélange).	
	<u>Changement d'état</u>		
	Point de fusion:	Non disponible (mélange).	
	Point initial d'ébullition:	Non applicable.	
	<u>- Inflammabilité:</u>		
	Point d'éclair	43* °C	CLP 2.6.4.3.
	Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité:	Non disponible	
	Température auto-inflammation:	Non applicable (il maintient pas la combustion).	
	<u>Stabilité</u>		
	Température de décomposition:	Non disponible (impossibilité technique d'obtenir les données).	
	<u>Valeur pH</u>		
	pH:	8 ± 0,5 à 20°C	
	<u>- Viscosité:</u>		
	Viscosité dynamique:	Non disponible.	
	Viscosité cinématique:	Non disponible.	
	<u>- Solubilité(s):</u>		
	Solubilité dans l'eau	Miscible	
	Liposolubilité:	Non applicable (produit inorganique).	
	Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non applicable (mélange).	
	<u>- Volatilité:</u>		
	Taux d'évaporation:	121,41* nBuAc=100 25°C	Relative
	<u>Densité</u>		
	Densité relative:	1,035* à 20/4°C	Relative eau
	Densité de vapeur relative:	Non disponible.	
	<u>Caractéristiques des particules</u>		
	La taille des particules:	Non applicable.	
	<u>- Propriétés explosives:</u>		
	Les vapeurs peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui peuvent s'enflammer ou exploser en présence d'une source d'ignition.		
	<u>- Propriétés comburantes:</u>		
	Non classé comme produit comburant.		
	*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.		
9.2	AUTRES INFORMATIONS:		
	<u>Informations concernant les classes de danger physique</u>		
	Aucune information supplémentaire disponible.		
	<u>Autres caractéristiques de sécurité:</u>		
	COV (livraison):	6,1 % Poids	
	COV (livraison):	62,8 g/l	
	Non volatile:	23,22 * % Poids	1h. 60°C
	Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.		



LIMPACK ENZIM

Code : 00105503



Version: 1

Date d'émission: 11/01/2023

Date d'impression: 11/01/2023

RUBRIQUE 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	REACTIVITÉ: <u>- Corrosion pour les métaux:</u> Il n'est pas corrosif pour les métaux. <u>- Propriétés pyrophoriques:</u> Il n'est pas pyrophorique.
10.2	STABILITÉ CHIMIQUE: Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.
10.3	POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES: Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides, alcalis.
10.4	CONDITIONS À ÉVITER: <u>- Chaleur:</u> Tenir éloigné des sources de chaleur. <u>- Lumière:</u> S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. <u>- Air:</u> Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts. <u>- Pression:</u> Irrélevant. <u>- Chocs:</u> Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.
10.5	MATIÈRES INCOMPATIBLES: Conserver à l'écart de agents oxydants, acides, alcalis.
10.6	PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxydes d'azote, oxydes de soufre.

RUBRIQUE 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

	Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP).			
11.1	INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE REGLEMENT (CE) NO 1272/2008: TOXICITÉ AIGUË:			
	Dosages et concentrations letales de composants individuels:	DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral	DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée	CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation
	Alcool en C12-C18 éthoxylé(7)	> 5000 Rat	> 2000 Lapin	> 1600 Rat
	2-méthylisothiazol-3(2H)-one	148 Rat	242 Rat	> 110 Rat
	Alcool éthylique	8300 Rat	> 20000 Lapin	> 20000 Rat
	Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:	ATE mg/kg bw Oral	ATE mg/kg bw Cutanée	ATE mg/m3.4h Inhalation
	Alcool en C12-C18 éthoxylé(7)	* > 500	-	-
	2-méthylisothiazol-3(2H)-one	148	242	110
	Alcool éthylique	-	-	-
(*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classer un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests. (-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.				
	- Dose sans effet observé	NOAEL Oral mg/kg bw/d	NOAEL Cutanée mg/kg bw/d	NOAEC Inhalation mg/m3
	Alcool en C12-C18 éthoxylé(7)	500 Rat		
	Alcool éthylique	1730 Rat		
- Dose minimale avec effect observé Non disponible				
INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGUË:				
	Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées
	Inhalation: Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
	Peau: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).



LIMPACK ENZIM
Code : 00105503



Version: 1

Date d'émission: 11/01/2023

Date d'impression: 11/01/2023

Yeux: Non classé	Non disponible.	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
Ingestion: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
- Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
- Corrossivité/irritation cutanée: 	Peau 	Cat.2	IRRITANT: Provoque une irritation cutanée.	GHS/CLP 3.2.3.3.
- Lésions/irritation oculaire graves: 	Yeux 	Cat.1	LÉSIONS: Provoque de graves lésions des yeux.	GHS/CLP 3.3.3.3.
- Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
- Sensibilisation cutanée: 	Peau 	Cat.1	SENSIBILISANT: Peut provoquer une allergie cutanée.	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

- DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
- Danger par aspiration: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles.

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

EFFETS CMR:

- Effets cancérigènes:

N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

- Génotoxicité:

N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

- Toxicité pour la reproduction:

N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus.

- Effets via l'allaitement:

Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS. ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition

Peut s'absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.

- Exposition à court terme:



LIMPACK ENZIM

Code : 00105503



Version: 1

Date d'émission: 11/01/2023

Date d'impression: 11/01/2023

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Par ingestion, peut causer des irritations dans la gorge; d'autres effets peuvent être les mêmes que celles décrites pour l'exposition à des vapeurs. Produit des brûlures sur la peau ou les yeux par contact direct ou dans les voies digestives en cas d'ingestion. Les brouillards de fines particules sont irritants pour la peau et les voies respiratoires. Provoque de graves lésions des yeux. Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut irriter les voies respiratoires.

- Exposition prolongée ou répétée:

Le contact répété ou prolongé peut provoquer l'élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non allergique et absorption à travers la peau.

EFFETS INTERACTIFS:
Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

- Absorption percutanée:
Non disponible.

- Toxicocinétique basique:
Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:
Non disponible.

11.2 INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS:

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit contient des substances aux propriétés perturbatrices endocriniennes identifiées ou en cours d'évaluation à une concentration inférieure à 0,1% en poids :2-(4-terc-butylbencil)propionaldehído.

Autres informations:

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP).

12.1	<u>TOXICITÉ:</u>			
	- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels	CL50 (OECD 203) mg/l · 96heures	CE50 (OECD 202) mg/l · 48heures	CE50 (OECD 201) mg/l · 72heures
	Alcool en C12-C18 éthoxylé(7)	0.87 - Poisson	2.7 - Daphnie	
	2-méthylisothiazol-3(2H)-one	4.8 - Poisson	0.93 - Daphnie	0.072 - Algues
	Alcool éthylique	11200 - Poisson	5012 - Daphnie	275 - Algues
	- Concentration sans effet observé	NOEC (OECD 210) mg/l · 28 jours	NOEC (OECD 211) mg/l · 21 jours	NOEC (OECD 201) mg/l · 72 heures
	2-méthylisothiazol-3(2H)-one	4.9 - Poisson	0.044 - Daphnie	0.038 - Algues
	Alcool éthylique	250 - Poisson	9.6 - Daphnie	12 - Algues

- Concentration minimale avec effet observé
Non disponible

ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:

Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l'environnement aquatique	Critère
- Toxicité aquatique aiguë: Non classé	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.
- Toxicité aquatique chronique:	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité chronique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.
CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

12.2	<u>PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:</u>			
	<u>- Biodégradabilité:</u>			
	Non facilement biodégradable.			
	Biodegradation aérobie de composants individuels	DCO mgO2/g	%DBO/DBO 5 jours 14 jours 28 jours	Biodegradabilidad
	Alcool en C12-C18 éthoxylé(7)		- - -	Facile
	Alcool isotridécylrique éthoxylé(3)	2438	- - 60	Facile
	Dodécylbenzènesulfonate de triéthanolamine		- - -	Facile



LIMPACK ENZIM
Code : 00105503



Version: 1

Date d'émission: 11/01/2023

Date d'impression: 11/01/2023

2-méthylisothiazol-3(2H)-one	1999	- - 54	Non facile
Alcool éthylique		74 95 99	Facile

Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

- Hydrolyse:

Non disponible.

- Photodégradabilité:

Non disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Non disponible.

Bioaccumulation de composants individuels	logPow	BCF L/kg	Potentiel
Alcool en C12-C18 éthoxylé(7)	5.16	15.2 (calculée)	Faible
Alcool isotridécylrique éthoxylé(3)	3.59	100 (calculée)	Faible
Dodécylbenzènesulfonate de triéthanolamine	1.85	70.8 (calculée)	peu probable, faible
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	-0.48	3.2 (calculée)	Non bioaccumulable
Alcool éthylique	-0.35	3.2 (calculée)	Non bioaccumulable

12.4 MOBILITE DANS LE SOL:

Non disponible

Movilité de composants individuels	log Pod	Constante de Henry Pa·m ³ /mol 20°C	Potentiel
Alcool en C12-C18 éthoxylé(7)	2,48		Faible
Alcool isotridécylrique éthoxylé(3)	2,05		Faible
Dodécylbenzènesulfonate de triéthanolamine	1,22		peu probable, faible
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	0,44		Non bioaccumulable
Alcool éthylique	0,2		Non bioaccumulable

12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB:(Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:)

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

12.6 PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN:

Ce produit contient des substances aux propriétés perturbatrices endocriniennes identifiées ou en cours d'évaluation à une concentration inférieure à 0,1% en poids :2-(4-terc-butylbencil)propionaldéhyde.

12.7 AUTRES EFFETS NÉFASTES:

- Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:

Non disponible.

- Potentiel de formation photochimique d'ozone:

Non disponible.

- Potentiel de réchauffement climatique:

Non disponible.

RUBRIQUE 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) n° 1357/2014:

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d'emballages souillés:Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Décision 2000/532/EC~2014/955/UE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée.Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Décharge officiellement autorisée, en accord avec les réglementations locales.

	LIMPACK ENZIM Code : 00105503	
--	---	---

Version: 1

Date d'émission: 11/01/2023

Date d'impression: 11/01/2023

RUBRIQUE 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	NUMÉRO ONU OU NUMÉRO D'IDENTIFICATION: Non applicable
14.2	DESIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU: Non applicable
14.3	CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT: Transport par route (ADR 2021) et Transport par chemin de fer (RID 2021): Non réglementé Transport voie maritime (IMDG 39-18): Non réglementé Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2021): Non réglementé Transport par voies de navigation intérieures (ADN): Non réglementé
14.4	GROUPE D'EMBALLAGE: Non réglementé
14.5	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT: Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement).
14.6	PRECAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR: S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sûre. Assurer une ventilation adéquate.
14.7	TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMÈMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI: Non applicable.

RUBRIQUE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1	RÈGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES A LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT: Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de données de sécurité. Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation: Voir la section 1.2 Avertissement tactile de danger: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis). Protection de sécurité pour des enfants: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis). Législation spécifique sur les détergents: Applicable d'après le Règlement (CE) nr. 648/2004~907/2006 relatif aux détergents. Contient: Moins de 5%: Savon, Enzymes, Azurants optiques, Parfums. Égal ou supérieur à 5 % mais inférieur à 15 % : Tensioactifs non ioniques. Égal ou supérieur à 15% mai inférieur à 30%: Tensioactifs anioniques. BENZYL ALCOHOL, METHYLISOTHIAZOLINONE, BENZISOTHIAZOLINONE, BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL AUTRES LÉGISLATIONS: Dans ces aspects qui ne sont pas considérés par le Règlement (CE) nr. 648/2004~907/2006 relatif aux détergents, il est d'application la Recommandation 89/542/CEE, concernant l'étiquetage des détergents et des produits d'entretien. Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2 Autres législations locales: Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.
15.2	ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE: Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.



LIMPACK ENZIM
Code : 00105503



Version: 1

Date d'émission: 11/01/2023

Date d'impression: 11/01/2023

RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS

16.1 TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMERO FIGURE A LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP), Annexe III:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H330 Mortel par inhalation. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES:

Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, <http://eur-lex.europa.eu/>
- Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).
- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
- Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2021).
- International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 39-18 (IMO, 2018).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- COV: Composés Organiques Volatiles.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- IATA: Association du Transport aérien international.
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878.

HISTOIRE: RÉVISION:

Version: 1

11/01/2023

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.